

3.12 ANNEXE 19 : DESCRIPTION DES MOBILITES DURABLES A PROXIMITE DE LA ZONE DE PROJET

3.12.1 Réseau de transports en commun

Le projet se situe à l'interface entre des zones résidentielles, commerciales et services médicaux et est desservi par les transports en commun à proximité (lignes de bus à environ 150m à l'Ouest).

En effet, l'arrêt de bus « Pôle Santé » se situe à environ 200m au Sud-Ouest du projet immobilier. Cet arrêt de bus est desservi par 2 lignes de Bus :874 & 878.

Une troisième ligne de Bus 873 : Hyères Aéroport => Saint-Tropez (dans les 2 sens) passe par la route départementale RD559 à proximité de la zone de projet mais ne s'arrête pas l'arrêt de bus « Pôle Santé » ni à un arrêt proche de la zone de projet.

Les 2 lignes de bus desservant l'arrêt de bus « Pôle Santé » sont :

- /// Ligne Bus 874 : Saint-Raphaël <=> Cavalaire-sur-Mer (dans les 2 sens)
- /// Ligne Bus 878 : Toulon <=> Le Lavandou <=> Saint-Tropez (dans les 2 sens)

Le passage de ces bus à cet arrêt a lieu environ toutes les 15-20 minutes en période scolaire et toutes les 30 minutes hors période scolaire.

Depuis l'arrêt « Pôle Santé » il est ainsi possible de rejoindre :

- /// le centre de Sainte-Maxime en environ 45 minutes
- /// le centre de Saint-Raphaël en environ 1heure 30min
- /// le centre de Saint-Tropez (avec sa gare routière) en environ 30 minutes
- /// le centre de Toulon, la gare routière de Toulon (connectée à la gare ferroviaire) en moins de 2heures,
- /// l'aéroport de Toulon-Hyères (3 fois par jour)

En termes de temps de trajet, Fréjus-Saint-Raphaël et Toulon, qui sont les principales communes de travail, sont accessibles en entre 1 et 2h environ avec les lignes de bus. Pas de gare ferroviaire avec TER à proximité ni à Gassin ou Saint-Tropez.

Enfin, l'accès unique du site au Sud via le Rond-Point du Général Diego Brosset, est utilisé quotidiennement par des transports en commun scolaires uniquement desservant le lycée et le collège en bordure Sud aux étudiants.

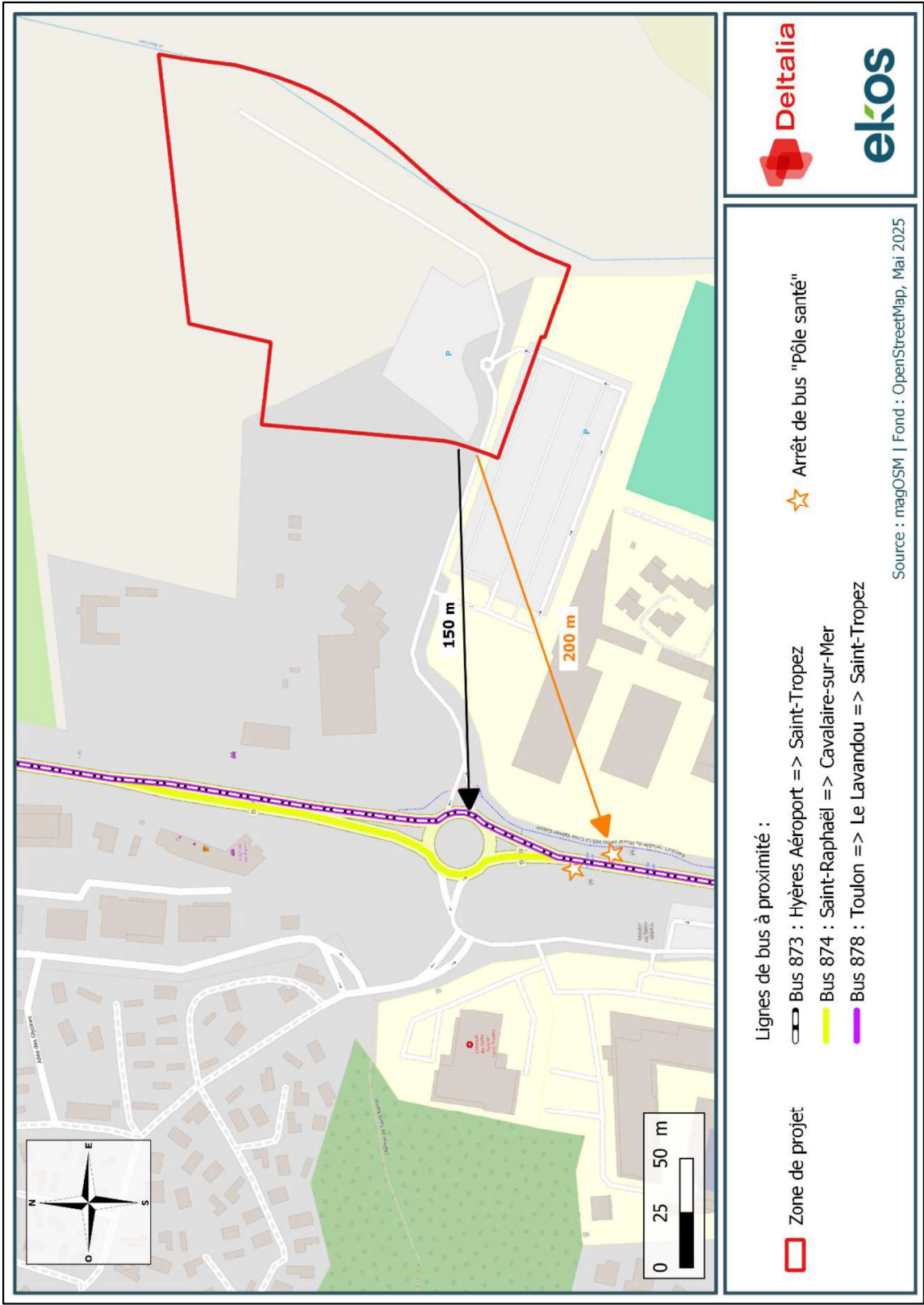


Figure 16 : Lignes de bus à proximité de la zone de projet

3.12.2 Réseau cyclable

Concernant le déplacement à vélo, un itinéraire cyclable/Véloroute : la V65 – Parcours cyclable du littoral (260 km de piste cyclable allant de Sanary-sur-Mer à Nice) longe la route départementale RD559 à 150 m de la zone de projet.

Une grande partie de cet itinéraire cyclable/Véloroute : la V65 est considérée comme une voie verte notamment sur les sections aménagées en site propre, c'est-à-dire séparées de la circulation motorisée ce qui n'est pas le cas de la portion à proximité de la zone de projet car elle longe un réseau routier, la RD559.

De plus des portions de pistes ou bandes cyclables sont présentes essentiellement à proximité du littoral entre Gassin <=> Saint-Tropez.

A noter que le projet prévoit la mise en place de 94 places de vélos (emplacements vélos dans caves individuelles fermées) pour les logements Gendarmes et 40 places vélos pour les logements en accession BRS dans les garages privatifs fermés sont prévus et conformes au code de la construction et de l'habitation (CCH). La possibilité de stationnement permettra d'encourager le déplacement à vélo.

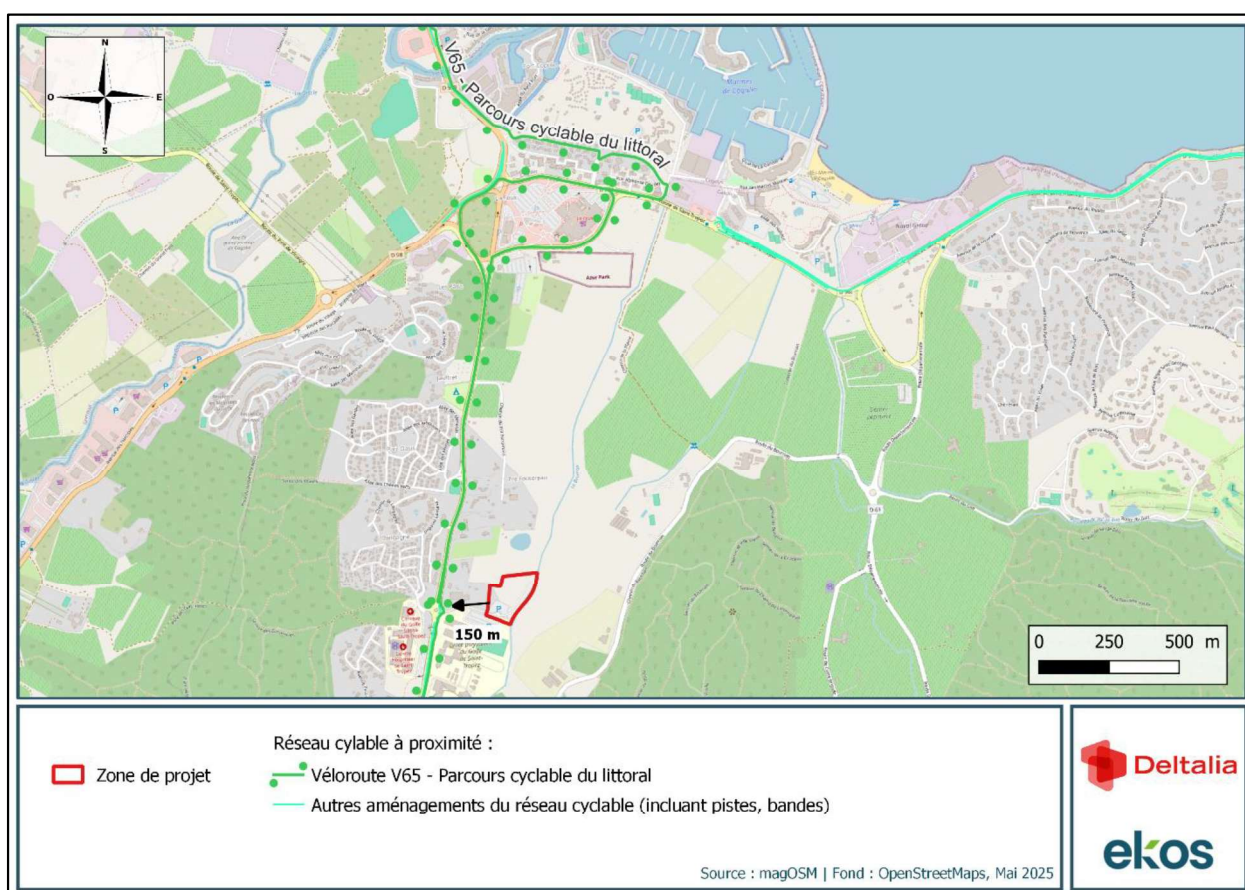


Figure 17 : Réseau cyclable autour de la zone de projet

3.12.3 Perspectives de la mobilité durable sur territoire

Un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) à l'initiative de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, a été élaboré fin 2024 visant à améliorer la mobilité sur le territoire intercommunal sur une période de 10 ans, à partir de 2025.

Le PdMS cherche à :

- /// Réduire la dépendance à la voiture individuelle.
- /// Développer les transports en commun.
- /// Améliorer les infrastructures cyclables et piétonnes.
- /// Optimiser le stationnement et l'espace public.
- /// Repenser la logistique urbaine

Les actions clés envisagées en terme de mobilité durable sont :

- /// Transports en commun : Renforcement du réseau régional « Zou! » et des navettes maritimes, notamment entre Port Grimaud, les Marines de Cogolin, Sainte-Maxime et Saint-Tropez.
- /// Infrastructures cyclables : Amélioration de la signalétique et des aménagements pour les cyclistes, avec un budget prévu de 87 500 € pour la signalétique et 35 000 € pour la promotion du réseau cyclable.

Le projet immobilier se situe à proximité immédiate de réseaux de transports durables. Deux lignes de bus avec un « arrêt de bus » permette de rejoindre les centres-villes de Toulon, Saint-Tropez, Saint-Raphaël et Sainte-Maxime. Cet « arrêt de bus » est situé à environ 200 mètres du projet immobilier.

Les communes de Saint-Tropez, La-Croix-Valmer sont également accessibles rapidement à vélo par voie cyclable (Véloroute V65 et/ou pistes/bandes cyclables).

Les grandes agglomérations (de Sanary-sur-Mer à Nice) sont également accessibles grâce à la V65 mais pas pour des migrations pendulaires.

Le projet permettra également la possibilité de stationnement sécurisé pour les vélos au sein de l'ensemble immobilier, encourageant son utilisation (134 places de vélos au total).

Enfin, un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) à l'initiative de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, a été élaboré fin 2024 visant à améliorer la mobilité sur le territoire intercommunal sur une période de 10 ans, à partir de 2025, avec notamment pour objectif un renforcement du réseau de transports en commun et l'amélioration de la signalétique et des aménagements pour les cyclistes.